

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le vendredi 13 juin 2025 à 8 h 30  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement  
Monsieur Jacques COHEN, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de la ville  
Madame Vana NAZARIAN, Conseillère de ville  
Madame Annie GAGNIER, Conseillère d'arrondissement

---

**CA25 08 0255**

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le vendredi 13 juin 2025, à 8 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Julia Levitin, agissant à titre de secrétaire du conseil d'arrondissement.

---

**CA25 08 0256**

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 juin 2025.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 juin 2025.

**ADOPTÉ.**

---

**CA25 08 0257**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-175 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage visant à assurer la résilience des bâtiments aux inondations urbaines est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1255663006).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2025, la conseillère Vana Nazarian a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA08-08-0001-175 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage visant à assurer la résilience des bâtiments aux inondations urbaines.

**ADOPTÉ.**

---

**CA25 08 0258**

Le règlement numéro RCA08-08-0003-34 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats afin de modifier les fonctions et pouvoirs de l'officier responsable, de préciser la forme d'une demande, d'exiger certains renseignements et documents supplémentaires lors de travaux de remblai et de déblai, d'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol, d'installation d'une porte ou d'un portail étanche, de préciser certains éléments quant à la validité de certains certificats d'autorisation et afin de modifier à la hausse certaines pénalités est soumis au conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1255663007).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2025, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA08-08-0003-34 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats afin de modifier les fonctions et pouvoirs de l'officier responsable, de préciser la forme d'une demande, d'exiger certains renseignements et documents supplémentaires lors de travaux de remblai et de déblai, d'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol, d'installation d'une porte ou d'un portail étanche, de préciser certains éléments quant à la validité de certains certificats d'autorisation et afin de modifier à la hausse certaines pénalités.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0259**

La période de questions du public débute à 8h53.

Aucune question n'a été posée.

---

**CA25 08 0260**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance extraordinaire à 8 h 53.

ADOPTÉ.

---

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 25 juin 2025.

---